

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LOIR ET CHER  
ROMORANTIN-LANTHENAY  
SERVICE TECHNIQUE

## DECISION

Commande publique/marchés publics

Objet : Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la dépollution (amiante et plomb) et la démolition de la salle de sport de Saint Marc – 2026.09

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27/03/2026 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa n° 4 ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la dépollution (amiante et plomb) et la démolition de la salle de sport de Saint Marc;

### DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - Un marché public est conclu avec la sasu ALTERNATIVE DECONSTRUCTION & DEPOLLUTION (A2D), domiciliée 4C rue de la Madeleine à Saint Jean de la Ruelle (45140). Il concerne la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la dépollution (amiante et plomb) et la démolition de la salle de sport de Saint Marc.

**ARTICLE 2** - La dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice en cours, soit un montant ht de 26 499,00 euros (31 798,80 euros ttc).

**ARTICLE 3** - Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 05/10/2026

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 06 OCT. 2026

Publié ou notifié le 06 OCT. 2026

Mis en ligne sur le site internet le



Le Maire,

M. DE REDON